



## **Modalités de participation à l'Assemblée Générale Mixte de SFL fixée le vendredi 3 avril à 11 h00 dans le contexte de l'épidémie de coronavirus**

Dans le contexte de l'épidémie de coronavirus (Covid-19) et de lutte contre sa propagation, le Conseil d'administration invite les actionnaires, conformément à la position exprimée par l'Autorité des Marchés Financiers dans son communiqué de presse du 6 mars 2020, **à exercer leur vote à distance, dans la mesure où seul celui-ci pourra être prise en compte.**

Nonobstant les modalités de participation à l'Assemblée générale décrites ci-après, celles-ci peuvent évoluer en fonction des impératifs sanitaires et des éventuels dispositifs législatifs d'urgence qui pourraient être adoptés à cet égard.

**Les actionnaires sont ainsi invités à consulter régulièrement la rubrique « Assemblée Générale » sur le site [www.fonciere-lyonnaise.com](http://www.fonciere-lyonnaise.com).**

### **Vote par correspondance – Procuration au Président**

Les actionnaires, y compris ceux ayant déjà demandé une carte d'admission, peuvent voter par correspondance ou donner **procuration au Président (et uniquement à ce-dernier)**, en adressant un formulaire de vote par voie électronique à l'adresse suivante : [AGSFL2020@fonciere-lyonnaise.com](mailto:AGSFL2020@fonciere-lyonnaise.com), **au plus tard le mercredi 1<sup>er</sup> avril 2020 à 00h00.**

Le formulaire de vote est disponible sur le site de la Société [www.fonciere-lyonnaise.com](http://www.fonciere-lyonnaise.com) dans la rubrique « Publications / Assemblée Générale » ainsi que sur le lien suivant : <http://www.fonciere-lyonnaise.com/publications/assemblee-generale/>.

Les actionnaires au porteur devront joindre à leur envoi une attestation de détention de titres délivrée par leur intermédiaire financier.

### **Demande d'envoi de documents**

Les consignes de confinement ne permettront pas à SFL de procéder aux envois des documents qui pourraient être demandés par les actionnaires en application de l'article R225-88 du Code de commerce. L'ensemble de ces documents peut toutefois être consulté sur le site internet de la société dans la rubrique Assemblée Générale en suivant le lien <http://www.fonciere-lyonnaise.com/publications/assemblee-generale/?i=289>

Ces documents pourront être adressés ultérieurement aux actionnaires qui en feront la demande, lorsque les mesures de confinement auront été levées.

## Questions écrites des actionnaires

Les questions écrites des actionnaires prévues par l'article L225-108 du Code de commerce devront, pour pouvoir être prises en compte, être adressées uniquement par voie électronique à l'adresse suivante [AGSFL2020@fonciere-lyonnaise.com](mailto:AGSFL2020@fonciere-lyonnaise.com).

Elles devront être adressées **au plus tard le quatrième jour précédant l'Assemblée, soit le 30 mars.**

## Diffusion audio de l'Assemblée Générale sur le site internet

Le vendredi 3 avril à 11 h 00 le lien suivant sera activé sur notre site internet

<https://hosting.3sens.com/SFL/20200403-E56F8976/fr/startup.php>

Il permettra d'entendre en direct les intervenants lors de cette Assemblée qui vous présenteront l'activité et le résultat ainsi que l'ordre du jour et les projets de résolutions. Seront également communiqués en direct, les résultats des votes par résolution, sur la base des votes par correspondance et des pouvoirs au Président reçus. **Nous attirons l'attention des actionnaires sur le fait que le vote à distance en séance ne sera pas possible.**